

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mars 2020

I - Comptes Administratifs 2019 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Monsieur Alain FIORI, Président de séance, a soumis au vote les 3 documents qui se résument de la façon suivante :

↳ Budget Principal :

Ce document présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement et déficitaire pour la section d'investissement :

√ Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 899 631.48 €
-Recettes : 1 194 309.84 €

Excédent de clôture 294 678.36 €

√ Section d'Investissement :

- Dépenses : 856 710.38 €
- Recettes : 848 229.27 €

Soit un déficit de 8 481.11 €
Déficit reporté 298 175.28 €
Déficit de clôture 306 656.39 €

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un excédent en section d'investissement:

√ Exploitation :

-Dépenses : 176 178.92 €
- Recettes : 236 175.90 €

soit un excédent de 59 996.98 €
Excédent reporté 50 195.35 €
Excédent de clôture 110 192.33 €

√ Investissement :

-Dépenses : 49 213.42 €
-Recettes : 73 147.89 €

Soit un excédent de 23 934.47 €
Report excédent 665 246.71 €
Excédent de clôture 689 181.18 €

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un déficit en section d'investissement:

√ Exploitation :

-Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 2 741.65 €

Excédent : 2 741.65 €
Excédent reporté : 41 222.32 €
Excédent de clôture : 43 963.97 €

<u>✓ Investissement :</u>	
-Dépenses :	501.64 €
-Recettes :	2 787.99 €
Excédent de	: 2 286.35 €
Déficit reporté	: 2 467.99 €
Déficit de clôture	181.64 €

Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité. Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

II - Compte de gestion du Comptable Public :

Les trois comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des trois comptes administratifs 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les comptes de gestion du Receveur.

III - Affectation des résultats :

↳ Budget Principal :

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement la somme de 294 678.36 € pour l'affecter à la Section d'Investissement.
- Le déficit de 11 978.03 € en investissement sera reporté à la Section d'Investissement en «Report N-1 «Dépenses»».

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Les deux excédents des 2 sections sont affectés en «Report à Nouveau» de chaque Section.

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement la somme de 181.64 € pour combler le déficit d'investissement
- Report du solde soit 43 782.33 € en «report à nouveau» en Fonctionnement

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

IV- Vente terrains Saint Estève :

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire de MANE à signer l'acte translatif de cession à intervenir avec les futurs acquéreurs des parcelles de terrains sises à Saint Estève.

Séance levée à 21 heures 15

Mane, le 12 Mars 20202



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.